



CASABLANCA, LE 30/01/2020

DEVIS

M-20-01-1459-080

N° D200001778 30/01/2020

jalila.l

Nom et prénom du patient : **ARIF MOHAMED**

Prise en charge : **MUPRAS (RAM)**

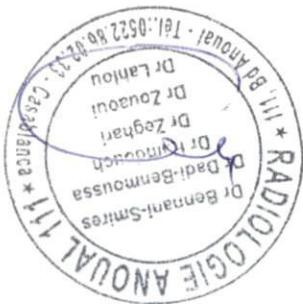
Traitements : **Examen radiologie**  
Examen radiologie

182821

Examen radiologie	Nombre	Prix unitaire	Montant
IRM PROSTATIQUE	1	2 400.00	2 400.00
<b>Sous-Total</b>			<b>2 400.00</b>

(\*) Produits facturés à l'unité

**Total devis 2 400.00**



**Docteur Jafar ZEMRAG**  
Chirurgien Urologue

Ancien Interne des Hôpitaux de Nancy  
Ancien Assistant - Chef de Clinique  
Membre de l'Association Française d'Urologie  
Maladie, Endoscopie et Chirurgie des Reins  
et des Voies Génito Urinaires  
Lithotriptie Extracorporelle - Greffes Rénale  
Echographie - Circoncision - Andrologie  
Montages Vasculaires pour Hémodialyse

**الدكتور جهفر زمراد**  
جراحة المسالك البولية و التناسلية

خريج كلية ننسى (فرنسا)  
رئيس سابق لصالحة جراحة الكلية  
والمسالك البولية بالمستشفى الجامعي ببنسي  
عضو الجمعية الفرنسية لجراحة المسالك البولية  
أمراض جراحة و الفحص الداخلي للمسالك البولية و التناسلية  
عقم عند الرجال. زرع الكلية. طهارة الأطفال

Casablanca,

16 / 01 / 2020

Ali

40

0343

066325 4631

TRD posite

PSA. + 62 en

en grosse depuis 01/2011

Docteur JAFAR ZEMRAG  
CHIRURG. URO. URG.  
32, Rue Taha Hocine (ex. Gallilé) - Quartier Gauthier - Casablanca - Tél. : 05 22 26 70 98 / 05 22 26 72 24  
I.F. : 40410056 - C.N.S.S. : 6011853 - Patente : 35511335 - I.C.E. : 001735895000071



Annuler et remplacer



**MUPRAS**  
Mutuelle de Prévoyance  
& d'Actions Sociales  
de Royal Air Maroc

Le 24 janvier 2020

CL JERRADA OASIS  
BD ABDERRAHIM BOUABID OASIS  
CASA, 20000  
MAROC

**Objet : PRISE EN CHARGE**

**N/REF. : 20200240002231**

**Adhérent : ARIF MOHAMED**

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que nous prenons en charge les frais de soins de MOHAMED ARIF.

Nous vous prions de noter que le restant à charge à régler directement par l'adhérent et que cette prise en charge est valable à concurrence de :

- Part Mutuelle : 2000.00 MAD
- Restant à charge adhérent : 500.00 MAD

Validité de prise en charge : du 24-01-2020 au 24-04-2020.

Pour le règlement de votre facture, nous vous prions de bien vouloir l'adresser jointe au double de la présente à la MUPRAS :

**Centre d'affaire Allal Benabdellah. 49, Angle Rue Allal Benabdellah et Rue Mohammed Fakir  
6ème Etage. Casablanca.**

Nous vous remercions d'avance pour l'aide et l'assistance que vous apporterez à MOHAMED ARIF.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de nos sincères salutations.



Directeur MUPRAS

**NOTE AU DESTINATAIRE : La copie de la prise en charge est acceptée pour faire valoir le droit au paiement de la facture.**  
Le paiement des factures relatives aux P.E.C. est soumis aux conditions suivantes :

- Cette P.E.C. est nominative ne peut être cessible. Nous ne garantissons pas le paiement en cas de substitution du bénéficiaire.
- Toute facture doit mentionner la cotation des actes médicaux et doit être accompagnée d'une copie de la présente P.E.C. et des notes d'honoraires des praticiens.
- Toute facture doit être obligatoirement signée par notre adhérent.
- Pour toute analyse ou radio prière de transmettre les résultats et comptes rendus sous plis.
- Toute facture doit être libellée au Nom de la MUPRAS.
- Identifiant fiscal (IF) Et l'identifiant commun de l'entreprise (ICE) doivent être obligatoirement mentionnés sur la facture.
- Relevé d'identité bancaire (RIB) 24 chiffres doit être obligatoirement mentionné ou joint à la facture.